

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

n° 159-23 C

Objet : RS - Subvention exceptionnelle accordée au centre social et d'animation du Biollay (CSAB)

- date de convocation le 13 octobre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Alain Thieffénat

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori
Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Lesysse

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Sara Rotelli - de Brigitte Bochaton à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Jean-Benoît Cerino - de Vincent Boulnois à Anne-Marie Barouti - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Marc Léoutre - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Chantal Giorda à Sandra Ferrari - de Danièle Goddard à Sabrina Haerinck - de James Hallay à Michel Dyen - de Max Joly à Céline Vernaz - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Martine Lambert à Jean-Maurice Venturini - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Jean-Pierre Casazza - de Bruno Stellian à Benoît Perrotton - de Serge Tichkiewitch à Eric Delhommeau - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillermet à Alain Caraco

- conseillers excusés : 7

Marie Bénévisse - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Christian Gogny - Luc Meunier - Marine Mithieux

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

délibération n° 159-23 C

objet **RS - Subvention exceptionnelle accordée au centre social et d'animation du Biollay (CSAB)**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que le CSAB est une association loi 1901 basée dans le quartier politique de la ville du Biollay à Chambéry. Il a pour mission centrale de permettre aux habitants, enfants, jeunes, familles et seniors d'accéder à des activités sportives, culturelles et éducatives.

Grand Chambéry intervient en accompagnement au titre de sa compétence politique de la ville et apporte chaque année une subvention au CSAB. Elle s'élève à 10 000 € en 2023.

Au début de l'année 2023, l'association a informé ses partenaires et financeurs (Caisse d'allocations familiales, ville de Chambéry, Département, Etat et Grand Chambéry) de ses difficultés financières. L'année 2022 s'était déjà achevée par un déficit budgétaire de 62 000 €. Le déficit prévisionnel pour l'exercice 2023 devrait atteindre près de 30 000 €.

Cette situation peut être notamment expliquée par des recrutements insuffisamment financés bien qu'en adéquation avec les besoins du quartier, une augmentation constatée des coûts et des charges ou encore le non-renouvellement d'aides exceptionnelles accordées post-Covid.

En 2023, afin de ne pas reproduire le résultat de l'année précédente, les partenaires se sont réunis à plusieurs reprises autour du CSAB. Tous expriment une forte volonté d'accompagner le centre social, avec l'objectif commun de maintenir l'activité dans ce quartier, pour ses habitants et les 772 adhérents. En effet, le centre social est une structure essentielle de l'animation de la vie sociale du quartier et participe à son bon fonctionnement, en proposant des activités pour les habitants de tout âge.

Dès cette année, il est ainsi constaté un déficit prévisionnel en diminution. Cela résulte des efforts fournis par l'association, tels que la réduction de frais d'activités, l'augmentation de la tarification pour les habitants hors quartier, la mise en place d'un suivi budgétaire se voulant plus rigoureux avec notamment des économies sur les frais de fonctionnement.

Au regard des premiers efforts fournis, il a été proposé à l'ensemble des partenaires financeurs précités d'accompagner à titre exceptionnel le CSAB à hauteur de 110 000 € correspondant :

- au déficit 2022 de 62 000 €,
- au déficit 2023 de 30 000 €,
- à la reconstitution d'un fonds de trésorerie de 18 000 €.

La participation financière de chaque institution est soumise à 3 conditions :

- Tous les partenaires participent au financement exceptionnel.
- Le CSAB s'engage à produire un budget prévisionnel qui permettrait de retrouver l'équilibre en 2024. En effet, cette aide reste exceptionnelle et n'est pas amenée à être reconduite l'année prochaine. Les financeurs ont besoin d'avoir la garantie qu'il y ait une perspective pour l'association en 2024 et au-delà.
- La mise en place d'un suivi financier étroit permet de vérifier la bonne tenue des engagements et de l'apurement.

A ce jour et compte tenu de ces éléments, les financeurs se sont tous positionnés favorablement à un soutien exceptionnel (CAF : 50 000 €, ville de Chambéry : 30 000 €, Etat : 10 000 €, Département en attente).

Il est ainsi proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 € au centre social et d'animation du Biollay.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

Vu le protocole d'engagements renforcés et réciproques entre les partenaires du Contrat de ville signé le 10 janvier 2020,

Vu la délibération n° 094-23 C du Conseil communautaire du 11 mai 2023 concernant l'adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2023,

Vu la sollicitation de l'association par courrier du 22 juin 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christelle Favetta-Sieyes ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : attribue une subvention exceptionnelle au CSAB de 10 000 €,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **159-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Subvention exceptionnelle accordée au centre social et d'animation du Biollay (CSAB)
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 1 - A d'autres collectivités
Date de l'acte :	07 novembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231107-lmc1H30253H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30253H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2023

Publication sur le site internet: jeudi 09 novembre 2023